

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
21 juin 2018, Bordeaux

Compte administratif et budget supplémentaire, situation maîtrisée et prudente

Présenté au CESER à mi-année par le Président du Conseil régional, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances (dépenses et recettes) de la collectivité. Pour l'exercice 2017, deuxième année d'activité de la Nouvelle-Aquitaine, les dépenses de la Région se sont élevées à 2,8 Md€. En parallèle, un budget supplémentaire de 22 M€ de dépenses nouvelles est proposé pour 2018.

L'année budgétaire 2017 a été marquée par l'impact, tant en dépenses qu'en recettes, de compétences renforcées (fonds d'intervention en faveur de l'action économique destiné à compenser le report de la compétence des Départements) et de transferts de compétences (transports interurbains et transports scolaires).

Rien d'étonnant donc à une progression des dépenses globales (+ 8 % par rapport à l'exercice précédent), cette évolution étant plus particulièrement marquée sur les dépenses de fonctionnement (+ 18 %).

Un résultat de clôture de l'exercice excédentaire de 83 M€, une augmentation de l'épargne brute et un moindre recours à l'emprunt dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat : en cela, **le CESER qualifie la gestion budgétaire de maîtrisée et prudente**. Pour autant, il estime que les taux de réalisation, qui sont des marqueurs de l'adéquation des politiques mises en œuvre au cours de l'année écoulée, restent parfois insuffisants en particulier dans les domaines de la formation professionnelle et l'apprentissage, des politiques contractuelles avec les territoires, de la vie associative, des transports, et l'économie circulaire - déchets. Même si la maîtrise de ces taux de réalisation ne relève pas du seul Conseil régional, le CESER appelle néanmoins à ce que soit mis en place un plan d'action pour les améliorer.

Le budget supplémentaire 2018 acte l'engagement régional en faveur d'un certain nombre de priorités. Le CESER apprécie le financement de projets d'envergure tels que le Plan d'investissement dans les compétences, la participation au fonds d'investissement dans le domaine spatial ou encore la création d'un fonds de garantie agricole, en souhaitant toutefois obtenir des informations complémentaires permettant d'apprécier pleinement les actions financées.

contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77